

Image not found or type unknown



## Séparation de fait pour adultère

Par **PERLE92**, le **11/03/2009** à **21:27**

Nous avons mon mari et moi même un appartement de fonction (du à la fonction de mon mari) considéré comme résidence principale et une maison considérée comme résidence secondaire. Lors de notre séparation mon mari m'a demandé de partir et m' a repris les clés de l'appartement. Je me suis donc installée dans la maison. Peut on considérer que j'ai quitté le domicile conjugal? Suis-je en faute